

# Information préalable - pose d'une antenne relai

Selon les dispositions de la loi n°2015-136 du 9 février 2015 (dite loi Abeille), le maire met à disposition du public les informations dont il a connaissance dans le cadre des projets d'installations d'antenne de radiocommunication.

Un dossier portant sur un projet d'installation engagé par la société Bouygues télécom dans la rue Léo Lagrange est disponible sans rendez-vous chaque matin au service urbanisme situé au Centre technique municipal (194 rue l'Ambassadeur).



Infos pratiques

Centre technique municipal  
194 rue l'Ambassadeur